

Découvrir l'apprentissage

- L'apprentissage est souvent confondu avec un simple stage long, y compris par les familles. Cette séance d'une heure pose le cadre juridique en termes simples : un contrat de travail, un employeur, un centre de formation, un salaire. Elle se termine par une fiche qui permet à chaque élève de dire si cette voie lui correspond, et pourquoi.

Apprenti : élève ou salarié ?

- Une question à trancher en fin de séance.
- Indice : il y a un contrat.
- Indice : il y a une fiche de paie.
- Indice : il y a aussi des cours.

La définition en une phrase

- L'apprentissage associe une entreprise et un centre de formation d'apprentis.
- Il repose sur un contrat de travail.
- Il prépare un diplôme reconnu, identique à celui de la voie scolaire.
- Il existe du CAP au niveau bac+5.

Qui peut entrer en apprentissage

- De 16 à 29 ans révolus en règle générale.
- Dès 15 ans si la classe de 3e est terminée.
- Des cas particuliers existent, notamment pour les personnes en situation de handicap.
- Il faut être accepté en formation et trouver un employeur.

La durée du contrat

- De six mois à trois ans.
- Elle dépend du diplôme préparé.
- Deux ans pour un CAP, souvent deux ans pour un BTS.
- Des aménagements sont possibles selon le parcours antérieur.

Le rythme d'alternance

- Une partie du temps en entreprise, une partie en CFA.
- Le rythme est fixé par le centre de formation.
- Exemples courants : deux semaines et deux semaines, ou trois jours et deux jours.
- Les vacances scolaires ne s'appliquent pas, ce sont des congés payés.

Le salaire

- Un pourcentage du SMIC.
- Il varie selon l'âge et selon l'année du contrat.
- La grille officielle est publiée par le portail de l'alternance.
- La formation ne coûte rien à l'apprenti.

Le CFA

- Centre de formation d'apprentis.
- Il assure les cours et suit l'apprenti en entreprise.
- Il aide souvent à la recherche d'employeur, sans la garantir.
- On le choisit sur le diplôme proposé, l'accompagnement et la proximité.

Trois situations à trancher

- Léa, 15 ans, sortie de 3e, vise un CAP cuisine.
- Sami, 18 ans, en terminale, vise un BTS.
- Inès, 17 ans, a un CFA mais pas d'entreprise.
- Pour chacun : possible ou non, et à quelle condition.

Correction des trois situations

- Léa : possible, elle a terminé sa 3e et a 15 ans.
- Sami : possible, le BTS se prépare en apprentissage.
- Inès : incomplet, sans employeur il n'y a pas de contrat.
- Conclusion : l'entreprise est la vraie clé d'entrée.

Quand chercher

- La recherche commence au printemps précédant la rentrée.
- Certaines entreprises recrutent très tôt, d'autres jusqu'à l'automne.
- Candidater à plusieurs endroits en même temps est la norme.
- Relancer par téléphone après une candidature change tout.

Où chercher

- Les CFA du département et leurs journées portes ouvertes.
- Les entreprises proches de chez soi, en candidature spontanée.
- Les portails publics dédiés à l'alternance.
- Les salons de l'apprentissage et les forums des métiers.

Réponse à la question du début

- Un apprenti est un salarié en formation.
- Il a un contrat, un employeur et des congés payés.
- Il prépare le même diplôme que ses camarades scolarisés.
- Il apprend son métier en le pratiquant.

Ma prochaine action

- Je note le diplôme que je viserais.
- Je repère un CFA près de chez moi.
- Je note une date de portes ouvertes.
- J'en parle à un adulte cette semaine.

